



02.12.09

Le Fonds Européen d'Investissement signe avec le Crédit Coopératif son premier accord ciblant l'éco-innovation en France dans le cadre du programme CIP de l'Union européenne

Cet accord signé entre le **Fonds Européen d'Investissement (FEI)**, agissant pour le compte de la Commission européenne, dans le cadre du programme pour la compétitivité et l'innovation de l'Union européenne, et le **Crédit Coopératif** permettra aux **Petites et Moyennes Entreprises (PME) françaises** de bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros par projet éligible, avec des conditions attractives sans aucune demande de garantie personnelle. L'accord a été signé au salon Pollutec, à Villepinte, sur le stand de l'ADEME ce 2 décembre.

Cet accord qui pourrait atteindre jusqu'à 186 millions d'euros permet d'apporter des ressources supplémentaires aux entrepreneurs et contribuera à la création de nouveaux emplois. A l'horizon 2012, la convention permettra au Crédit Coopératif de plus que doubler ses volumes annuels **de prêts liés à l'environnement aux PME françaises**.

Au cours des deux dernières années, le Crédit Coopératif a déjà financé quelques 69 projets éco-innovants d'une valeur de 38 millions euros. La convention signée avec FEI facilitera le **financement des PME actives dans les secteurs de la protection de l'environnement, des énergies renouvelables, du recyclage et de l'assainissement de l'eau, ainsi que les projets de PME visant à minimiser leur impact environnemental**.

Le programme Cadre pour l'Innovation et la Compétitivité est financé par l'Union européenne. Il a pour objectif de soutenir et d'améliorer l'accès au financement des PME. Il comporte deux volets : un volet capital-risque et un volet garantie. Ce programme est géré par le Fonds Européen d'Investissement (FEI).

« Nous sommes heureux de travailler avec le Crédit Coopératif et de participer, grâce à cette collaboration, au développement des PME françaises dans le secteur de l'éco-innovation » déclare Richard Pelly, Directeur General du FEI.

« Etre partenaire du FEI dans la mise en place d'un dispositif européen porteur d'intérêt général est tout à fait dans la logique du Crédit Coopératif. Il nous permet d'accentuer notre accompagnement des PME qui s'engagent dans l'éco innovation et le secteur de l'environnement » précise Jean-Louis Bancel, Président du Crédit Coopératif.

... / ...

A propos du FEI

Le FEI est l'institution de l'Union européenne spécialisée dans le financement à risque des PME. La mission centrale du FEI est de soutenir, par le canal d'intermédiaires financiers, les petites et moyennes entreprises européennes. Le FEI opère principalement en qualité de fonds de fonds sur le marché du capital risque et élabore et développe des instruments de garanties qui ciblent tout particulièrement ce segment de marché. De par son action, le FEI contribue aux objectifs de l'Union européenne en termes de support à l'innovation, à la recherche et développement régional, à l'entrepreneuriat, à la croissance et à l'emploi. Pour plus d'informations sur le FEI, veuillez visiter www.eif.org.

Contact presse: David Yormesor, d.yormesor@eif.org – +352 42 66 88 346



A propos du Crédit Coopératif :

Le Crédit Coopératif est une banque multi-spécialiste, présente dans toutes les régions de France avec un réseau de 70 agences. Il a été créé à la fin du 19e siècle par des coopérateurs pour accéder au crédit. Coopératif, son capital est détenu par ses clients sociétaires, essentiellement des personnes morales. Il a une longue expérience de l'accompagnement des entreprises et de leurs groupements, des coopératives, des PME-PMI, des mutuelles, des associations et organismes d'intérêt général.

www.credit-cooperatif.coop

Contact presse : claudesevaistre@credit-cooperatif.coop – 01 47 24 89 71.

